AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

d'imprimé : J005629454

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contre-visite	20/03/2026	26186347

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/09/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S033J182**

(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL

(3) COORDONNÉES :
27 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
3 QUAI ALFRED DE VIAL
33530 BASSENS
0556748592

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 033J7045
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
AC-750-TT (F)	14/09/2016	10/09/2009

Marque	Genre	Carrosserie
MERCEDES-BENZ	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
WEB63325113250899	M3

Type/CNIT	Energie
MBU E 926	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

691903

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 26186161 DATE : 13/03/2026
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S033J182

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique

Défaillances mineures

0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles
0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Droite, Gauche Latéral)
6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration (Avant)
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé (s) concernant le dispositif antipollution : P1951

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=1.50m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-1.7% D:-0.5% h<0,8m
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:+1.6% D:+0.4%

TION DE VÉRIFICATION
ARRAGE (EAD) : Certificat
GRAVITÉ
26186161

CT RG PL 005 611 001 - 09/25